

Editorial :

## **Quel avenir pour Saint Abraham ?**

« **Réduction** », « **fusion** », « **mutualisation** »...tels sont les maîtres mots qui commandent notre mandat d'élu depuis Mars 2014. Ce mandat est certainement l'un des plus difficiles à gérer: nous sentons en effet que nous sommes à un tournant quant au mode de gestion des collectivités. La contribution au redressement des finances publiques de l'Etat nous amène à réfléchir différemment et ...tant mieux ! Nous gérons de l'argent public et pour cette raison chaque dépense doit être optimisée.

Tel est l'objectif de la **Loi Notre** portant nouvelle organisation territoriale de la République en définissant un nouveau **découpage des Régions** et en assurant une nouvelle **répartition des compétences entre la Région et le Département**.

Cette Loi vise également à renforcer les intercommunalités en proposant des **regroupements de communautés de communes** dont le seuil minimum est de 15 000 habitants et dont les compétences vont être renforcées.

La Loi Notre améliore et facilite le **dispositif de création de commune nouvelle** et instaure un **pacte financier** garantissant à la commune nouvelle le maintien des dotations de l'Etat pendant trois ans pour les communes nouvelles créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (une récente prolongation du délai permet de le faire jusqu'au 31 Mars ).

Voici donc le décor incertain dans lequel les élus et les personnels communaux et intercommunaux doivent évoluer au quotidien.

**S'agissant des fusions de communautés de communes**, bien que la CCVOL ait un seuil suffisant pour rester seule, le Préfet préconise un rapprochement avec les communautés de communes de La Gacilly et de Guer.

Pour le conseil municipal de Saint Abraham ce rapprochement n'est pas pertinent du simple fait qu'il ne respecte pas notre bassin de vie. Notre situation géographique nous conduit à nous tourner d'avantage vers Ploërmel qui est la ville centre de notre territoire. A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose à une fusion avec Guer et La Gacilly mais propose une fusion à l'échelle du Pays de Ploërmel.

Après consultation de chaque conseil municipal et des membres de la commission départementale de coopération intercommunale, le Préfet validera ou non ce schéma ou proposera un autre scénario. Le nouveau périmètre de la communauté de communes devrait donc être connu au printemps prochain.

**S'agissant de la création de commune nouvelle**, il est important que les habitants de notre commune prennent connaissance des discussions en cours et c'est pourquoi je m'adresse à chacun de vous via ce long éditorial.

Ce sujet a été abordé en questions diverses du conseil municipal du 06 Juillet. Le Maire de Quily ayant proposé une rencontre aux maires et adjoints des communes de la Chapelle Caro, Le Roc Saint André et Saint Abraham le 17 Juillet en Mairie de Quily afin d'évoquer la fusion éventuelle de ces 4 communes. Il était important de connaître la position des élus avant de participer à cette réunion.

*Il est ressorti de façon unanime qu'il était nécessaire pour Saint Abraham de commencer à réfléchir à un rapprochement futur avec une ou plusieurs autres communes et que cette réflexion devait être menée sur du moyen terme afin de déterminer le meilleur périmètre de cette nouvelle commune, les avantages financiers et surtout permettre aux communes fondatrices de construire un projet commun. Les élus Abramais ayant pleinement conscience que cette étude serait longue et que cet objectif ne pourrait pas être atteint en quelques mois.*

*Il a été demandé au Maire et adjoints de participer à la réunion du 17 Juillet à Quily pour informer les autres élus de la volonté de la commune de Saint Abraham de travailler sur ce projet sans toutefois respecter le calendrier proposé par l'Etat qui impose une création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016 afin de bénéficier du maintien des dotations de l'Etat pendant trois ans. Ce délai étant estimé beaucoup trop court pour construire un projet commun.*

*Lors de cette réunion les 3 autres communes semblaient partager ce point de vue. Début Octobre, il a été proposé d'organiser une nouvelle réunion au Roc Saint André et malgré le fait que nous avons fait part de notre indisponibilité à la date proposée, la réunion a eu lieu sans nous le 16 Octobre.*

*Il ressort de cette réunion au travers des documents reçus le 22 Octobre que les élus de La Chapelle Caro, Le Roc Saint André et Quily ont pour objectif de créer une commune nouvelle avant le 1 Janvier 2016 et qu'il est demandé à chaque conseil municipal de se prononcer rapidement.*

*Lors de sa séance du 28 Octobre, les élus ont donc débattu de la question. Chaque élu ayant reçu précédemment au conseil un dossier de présentation du dispositif de création de commune nouvelle.*

*Voici résumé le fruit de notre réflexion :*

- *Sur le territoire de la commune nouvelle : s'il ne fait aucun doute que la commune de Saint Abraham est très proche de celle de La Chapelle Caro et dans une moindre mesure du Roc Saint André, les élus ne voient pas la pertinence du rapprochement avec Quily. Nous avons par contre bien entendu et rendu compte du fait que Quily fonctionne beaucoup avec le Roc Saint André.*

*Nous notons toutefois l'intérêt d'un rapprochement de la commune de Quily pour le syndicat scolaire de l'école publique Pablo Picasso. Cette commune n'étant pas membre du syndicat et de ce fait ne participant pas financièrement aux charges de fonctionnement et d'investissement de l'école, malgré un nombre important d'élèves venant de Quily.*

*Est-il nécessaire de fusionner à quatre ? Ne faut-il pas étudier des fusions de communes à deux ? A moins que l'objectif premier ne soit d'être la commune la plus peuplée du territoire de la CCVOL ?*

*Nous devons étudier différents scénarios, nous ne pouvons ignorer les flux de population vers Malestroit. Nous devons prendre connaissance des projets en la matière des autres communes qui touchent Saint Abraham.*

*Dans le cadre des fusions de communautés de communes, quel que soit le scénario retenu (et sur ce sujet nous avons déjà des points de divergence), la commune nouvelle n'aurait que trois sièges. L'argument de la représentativité au sein d'une grande communauté de communes n'est donc pas un argument à faire valoir car sans s'inscrire dans le projet de commune nouvelle, chaque commune est assurée d'avoir un siège de droit, même les plus petites, ce qui ne serait plus le cas dans le cadre de la commune nouvelle puisque l'une des 4 communes ne serait pas représentée.*

- *Sur les éléments financiers et fiscaux que nous n'avons pas car nous n'avons pas eu le temps de les récolter et de les analyser pour en faire une projection, il nous semble impensable de nous marier sans avoir en tête la situation financière des communes et surtout la teneur des projets engagés par chacune qui auront une incidence sur les finances de la commune nouvelle ( exemple : la station de traitement des eaux usées du Roc Saint André, le projet d'aménagement du bourg de La Chapelle Caro...).*

*Fusionner permettrait le maintien des dotations de l'Etat sur trois années avec même une majoration de 5%. Mais les habitants de Saint Abraham en bénéficieront ils ou alors tout ce bénéfice sera-t-il profitable aux gros projets dont les réflexions sont aujourd'hui lancées ? Ce bénéfice devrait permettre d'élaborer des projets structurants pour nos communes mais le temps ne nous est pas laissé pour y réfléchir sereinement ensemble.*

*Il est bon de souligner que les « petites » communes sont moins touchées par les baisses des dotations de l'Etat car nous bénéficions d'un fonds de compensation. Ce dernier n'existerait plus pour la commune nouvelle.*

*Nous notons qu'en terme de fiscalité, les taux pratiqués sur nos 4 communes sont très disparates et nous comprenons encore moins le désir de Quily. Comment expliquer aux habitants de Quily que dans le cadre de cette commune nouvelle, les taux d'imposition seront issus d'un lissage des taux d'imposition des 4 communes dans le temps, sachant que les autres communes ont des taux deux fois supérieurs que ceux pratiqués par Quily aujourd'hui. Le taux moyen pondéré issu de ce lissage et applicable à la commune nouvelle aura donc forcément des incidences sur le portefeuille de nos administrés.*

*Nous, nous souhaitons connaître le taux d'imposition de cette nouvelle commune avant d'y adhérer afin de connaître les incidences sur vos feuilles d'imposition.*

- *S'agissant du personnel, nous sommes assez offusqués qu'il n'en n'ait pas été question. Il s'agit là d'un volet humain et social d'une très haute importance. Comment organisons nous les futurs services ? Certes les personnels des communes ont la certitude de conserver leurs conditions de statut et d'emploi. Toutefois, les agents qui se trouveraient dans cette commune nouvelle, non pourvus d'emploi seront maintenus en surnombre dans leur emploi d'origine jusqu'à un éventuel reclassement ! Cette organisation doit être établit avant la fusion car c'est un élément vital dans la décision. Il y a là une nécessaire concertation des élus que le calendrier ultra serré proposé par les 3 autres communes nous empêche d'avoir.*
  
- *La consultation de la population est pour nous incontournable. Les habitants de nos communes respectives ont leur mot à dire. Nous avons le devoir de leur présenter le fruit du travail mené par les élus en lien avec les services de l'état. Il faut laisser le temps à la population de s'approprier le sujet. Je suis certaine qu'elle est prête à évoluer à condition que nous fassions preuve d'une totale transparence. Nous sommes tous attachés à notre commune mais bien souvent ce qui intéresse les habitants est de savoir ce que cette évolution va leur apporter de plus en service et en équipement et surtout combien cela va leur coûter. A ce jour nous ne sommes pas en mesure de leur répondre.*

*Dans une telle réflexion il est nécessaire de constituer des groupes de travail en y associant des personnes ressources du monde économique, social ainsi que des représentants d'associations. Nous devons organiser des réunions publiques pour rendre compte de l'avancée du projet et ainsi nourrir la réflexion. A terme, la population pourra ainsi se prononcer en parfaite connaissance de cause et sans avoir été prise au dépourvu par un calendrier serré.*

***A l'unanimité, les élus municipaux ont décidé lors du conseil municipal du mercredi 28 Octobre de refuser de rentrer en commune nouvelle avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2016 avec les communes de Quily, Le Roc Saint André et La Chapelle Caro et que même si le délai était prolongé de quelques mois, cela ne semble pas suffisant pour mener à bien un tel projet.***

*Pour exemple, les communes de Noyalo et Theix travaillent sur ce projet depuis près de 2 ans et les élus témoignent d'un travail conséquent tant sur l'existant que sur la construction d'un projet commun.*

*Comment pourrions-nous régler l'affaire en si peu de temps quand d'autres ont mis 24 mois à le faire !*

*Nous avons donc fait part aux élus des communes voisines de notre position par le biais d'un courrier adressé à chaque élu municipal. Nous avons respecté la demande des Maires qui*

*était de ne surtout pas en parler à la population. Malheureusement, pour des raisons que nous ignorons, ce courrier a été adressé au journal Les Infos par un élu extérieur à Saint Abraham. Quel en était l'objectif? Nous n'avons pas de réponse...*

*La création d'une commune nouvelle est un profond bouleversement du mode de gestion de notre territoire pour les communes fondatrices. Nous devons avoir la certitude que ce changement permettra à l'action publique d'être plus efficace. Or à ce jour, nous n'en savons rien. Je veux bien être utopiste et ambitieuse pour notre territoire commun mais aujourd'hui la raison l'emporte.*

*Si ce projet était largement reporté dans le temps, la commune de Saint Abraham, comme elle l'a toujours dit, s'inscrirait dans cette étude qui pourrait aboutir à plus ou moins long terme à la création d'une commune nouvelle s'il est démontré que cela apportera quelque chose à nos administrés.*

*Je reste à votre entière disposition pour évoquer ce sujet si important qu'est l'avenir de notre commune. N'hésitez pas à me contacter, nous pourrions ainsi échanger et cela contribuera à nourrir la réflexion.*

*Je vous prie de croire en l'expression de ma considération distinguée.*

**Le Maire**  
**Gaëlle BERTHEVAS**